

VALERIE

CNAMED

LE 21 JUIN 2019 PUIS LE 13 DECEMBRE 2019

Objet : rapport d'expertise du Professeur du 25/09/2018

Bonjour,

Suite à la réception du rapport d'expertise joint, je souhaite vous faire part de mon incompréhension devant un tel rapport.

Tout d'abord je suis restée stupéfaite de voir tous les participants plaisanter entre vieilles connaissances puisque tous se connaissent (comment ce rapport peut il être impartial dans ces conditions)?

En effet, plusieurs points dont il a pourtant été fait état lors de l'expertise n'ont pas été mentionnés dans le rapport, d'autres ont été mal interprétés. Ma tante, présente avec moi peut en attester.

De plus, il y a des paragraphes incompréhensibles (ex : p4 alinéa doléances).

Le point le plus important qui a été omis est la mise en cause d'un staphylocoque aureus présent sur les analyses depuis l'automne 2017 et encore présent à ce jour nez et oreille gauche. 30% des personnes sont porteurs SAINS de ce staphylocoque mais mon nez n'a plus rien de SAIN depuis 07-2017.

Un autre point est ma soit-disant mise en consolidation depuis le 15 aout ! je ne suis pas consolidée et je suis restée en arrêt de travail jusqu'au 28-02-2019 puis mise en invalidité au 1er mars 2019 (doc joint). Je ne sais pas où cette information a été prise par le professeur

Le Docteur , ORL installée à M à 10 mn de chez moi) m'a suivie pendant plusieurs années pour ma surdité, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas consulté le Dr M entre 2002 et 2017.

Des plaies qui ont mit beaucoup de temps à cicatriser pas ont aussi été omises dans ce rapport : une au genou et une à la lèvre. Ces plaies plaident encore en faveur de la présence d'un staphylocoque. Le professeur D les a pourtant notées et a attiré l'attention des personnes présentes sur ce fait et également sur les croutes sanguinolentes présentes dans mon nez.

Un kyste purulent au fond de la gorge m'a aussi été enlevé par le Dr L ORL à Albertville le 13 novembre 2017.

La façon dont le Dr M m'a reçue lors de ma dernière visite à son cabinet a aussi été éludée, ceci explique pourtant pourquoi je me suis tournée vers un de ses confrère : j'ai été fort mal accueillie et lorsque j'ai demandé s' il n'existait pas une petit goupillon pour que je puisse enlever moi-même les croutes incessantes dans mon nez il m'a répondu : « vous n'avez qu'à essayer avec la balayette des toilettes ». Cette réponse m'a laissée sans voix.

Il y a eu 3 scanners et pas seulement un, montrant tous la même obstruction sinusale, les 03-08-2017 et 19-09-2017 et 16-01-2018 : ces scanners ont tous été transmis au Professeur D par mon avocate avant l'expertise.

Il est précisé que « j'aurai fait 4 épisodes de douleurs d'oreille » pourquoi le conditionnel ? J'ai